

autre le lendemain. Comment le ministre des Pêches et Forêts peut-il espérer agir promptement dans le contrôle de la pollution de l'eau alors que certaines de ces décisions d'importance sont déjà prises, votées et consignées et sont à l'opposé des vues qu'il fait valoir en ce moment?

Le premier problème est l'argent. La loi sur les ressources en eau du Canada et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont tous deux échoué parce que le gouvernement ne voulait pas affecter des fonds au contrôle de la pollution. Ce ministre a dû tergiverser pour s'efforcer de démontrer que le gouvernement faisait quelque chose. Il a été sacrifié sur l'autel de l'opportunisme. Le ministre des Pêches et Forêts se trouve-t-il dans une meilleure situation aujourd'hui? Pas si l'on en juge par le discours du trône ou les remarques du premier ministre.

Une deuxième difficulté touchait l'exportation des eaux. Le Parlement a été saisi carrément de cette question le 3 juin 1970. Deux députés de l'opposition, celui d'Halifax-East Hants (M. McCleave) et celui de Kootenay-Ouest (M. Harding), ont chacun saisi la Chambre d'une motion demandant qu'aucune eau ne soit exportée du Canada sans l'approbation du Parlement. Cette opinion n'était certainement pas intenable, mais leurs motions ont été défaites par la majorité ministérielle, comme on le voit aux pages 7689 et 7690 du Hansard. Il est intéressant de noter que, parmi ceux qui ont voté contre les motions, on trouve le ministre des Pêches et des Forêts, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le premier ministre, ce qui semble indiquer que le gouvernement estimait alors qu'il n'avait pas à s'occuper du Parlement et qu'il pouvait user d'une certaine latitude à ce sujet. Nous voyons maintenant que le ministre des Pêches et des Forêts adopte un point de vue précis sur la question, et je puis dire que je suis d'accord avec lui en principe.

Comme le rapporte le *Globe and Mail* dans sa livraison du 10 octobre 1970, le ministre des Pêches et Forêts a énoncé quatre règles fondamentales concernant les ressources hydrauliques. La première se lit comme suit:

N'exportez pas d'eau aux États-Unis parce qu'il ne sera plus possible d'en arrêter le flot.

Nous sommes d'accord. Voilà bien la suggestion que nous faisons en mai et juin derniers et que nous voulions voir le gouvernement accepter, mais celui-ci, recourant à une mise aux voix à la Chambre, a repoussé l'idée. Sur quel pied se tient maintenant le ministre des Pêches et Forêts? Le Parlement s'est prononcé sur la question et il sera très difficile de passer outre à cette décision.

Je vois un autre problème ici et encore une fois la décision a été prise par un vote de la Chambre. A maintes reprises au cours du débat sur la loi sur les ressources en eau du Canada, aussi bien au sein du comité qu'à la Chambre et dans le grand public, l'opposition a réclamé l'adoption d'un ensemble de normes qualitatives des eaux qui pourraient s'appliquer partout au Canada. Et le gouvernement a résisté avec tout autant d'obstination!

Je voudrais vous citer à ce sujet deux commentaires du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lors des délibérations du comité le 2 février. Vous trouverez le premier à la page 1:14. Il se lit ainsi:

Une seule norme serait en fait une invitation gratuite à polluer des eaux qui ne le sont pas.

[M. Aiken.]

De nouveau, à la page 1:15, il aurait déclaré an tant que ministre de la Couronne:

Nous sommes d'avis que les normes uniformes ne favorisent pas l'obtention de la meilleure qualité possible pour l'eau dans tout le Canada.

• (3.40 p.m.)

Voilà ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources déclarait il y a quelques mois au nom du gouvernement. Comme on peut le voir à la page 7691 du Hansard, le 3 juin 1970, la Chambre s'est prononcée par un vote inscrit sur la motion du député de South Western Nova (M. Comeau), dont voici un extrait:

Immédiatement après l'entrée en vigueur de la présente loi, le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre, doit établir des normes de qualité des eaux pour toutes les eaux du Canada.

Sans équivoque, le texte expose une politique et exprime l'intention d'établir des normes qualitatives des eaux. Le gouvernement, y compris le ministre des Pêches et des Forêts, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le premier ministre, a voté contre la motion visant à établir des normes de qualité des eaux.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'était hypocrite.

**M. Aiken:** Cette attitude a été adoptée par le gouvernement et, ce qui est bien pis, confirmée par un vote majoritaire du Parlement. Voilà la situation. Nous pouvons faire volte-face. De toute façon, nous sommes en droit de nous demander aujourd'hui si le gouvernement s'oppose à des normes qualitatives des eaux d'un bout à l'autre du Canada ou s'il est en faveur d'une telle mesure. J'irai plus loin et citerai ce que le ministre des Pêches a dit à Toronto le 23 septembre. Je cite son propre communiqué:

Des normes nationales, c'est-à-dire des normes qui s'appliqueraient à toutes les industries canadiennes d'un océan à l'autre, présentent beaucoup d'avantages. Chaque nouvelle usine devra répondre aux mêmes critères. Il ne sera pas possible de rechercher des «havres de pollution» dans des provinces faibles. Il n'y aura pas de puisards locaux et, que telle ou telle société ait son exploitation à Terre-Neuve ou en Colombie-Britannique, la situation sera la même.

Je suis d'accord. C'est exactement ce que nous avons cherché à promouvoir pendant toute la dernière session dans le contexte de mesures législatives alors à l'étude. C'est là, presque mot pour mot, un énoncé de notre position.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Mais ils se sont débarrassés de Whelan.

**M. Aiken:** Il y a eu vote à la Chambre et les normes nationales ont été rejetées.

Le ministre a fait la même déclaration dans un autre discours, cette fois à Courtenay, en Colombie-Britannique. Ce dernier discours était, je crois, semblable à celui de Toronto.

Pourquoi nous opposerions-nous à des normes nationales qui obligeront d'autres régions du pays à nettoyer elles aussi. La présence de havres de pollution dans l'Est ne favorisera pas notre expansion économique dans l'Ouest. La libéralisation des normes dans une partie de la Colombie-Britannique n'aidera pas non plus le reste de la province à se développer comme il le devrait.